

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PORTUAIRE 2026

REDEVANCE LOCATION DE HANGAR ou BATIMENT Occupation à l'année	en HT	en TTC
<u>A usage de stockage et/ou activités nautiques</u>		
de 1 à 100 m ²	39,00 €	46,80 €
à partir de 101 m ² jusqu'à 200 m ²	32,00 €	38,40 €
au-delà de 201 m ²	20,00 €	24,00 €
Réduction du tarif ci-dessus pour une mezzanine	50%	
Réduction du tarif ci-dessus pour la SNSM	75%	
Pour les distributeurs alimentaires (boissons, glaçons, ...)	739,00 €	886,80 €
<u>A usage commercial et tertiaire (charges locatives exclues)</u>		
de 1 à 100 m ²	112,00 €	134,40 €
à partir de 101 m ² jusqu'à 200 m ²	58,00 €	69,60 €
au-delà de 201 m ²	30,00 €	36,00 €
<u>A usage de mareyage</u> le m ² / an	54,80 €	65,76 €
<u>Pour le stockage de matériel de pêche</u> le m ² / an	32,50 €	39,00 €
<u>Pour les structures gestionnaires de la pêche</u> le m ² / an (charges locatives en sus refacturées au réel)	58,90 €	70,68 €

Redevance variable pour les activités suivantes :

- Activités économiques ou professionnelles (hors armateur à la pêche) : 3% du produit du chiffres d'affaires réalisé sur, à partir ou à destination des infrastructures et / ou domaine du port
- Activités voiles scolaires : 1% du chiffre d'affaire